CENTRE SOCIAL RURAL DU RESSONTOIS

Association Loi 1901
Siège social : 85, rue de Compiègne
60490 Ressons-Sur-Matz

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
101, rue de Miromesnil
75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa
13007 MARSEILLE

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
101, rue de Miromesnil
75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa
13007 MARSEILLE

ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL RURAL DU RESSONTOIS
Association Loi 1901
Siège social : 85, rue de Compiègne
B.P : 25
60490 Ressons-Sur-Matz

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale du Centre Social Rural du Ressontois,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Centre Social Rural du Ressontois relatifs à l'exercice relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe «Changement de règlementation comptable» qui expose les impacts liés à l'application des règlements n°2018-06 de l'Autorité des normes comptables applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

En application de la loi, nous vous signalons que notre rapport n'est pas daté dans le délai légal en raison de la communication tardive de document.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime

nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 31 mai 2021

Le commissaire aux comptes,

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International

Guy CASTINEL

Annexe au rapport sur les comptes annuels - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Centre Social Rural
du Ressontois

85 rue de Compiègne - BP 25 - 60490 RESSONS SUR MATZ
☎ 03 44 42 71 10 | 🖷 03 44 42 71 11 | ✉ contact@csr.ressons.info | www.csr.ressons.info

ASSOCIATION CENTRE SOCIAL RURAL DU RESSONTOIS

Comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2020

Table des matières

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE 8

INFORMATIONS GENERALES 8

1. Objet social de l'Association 8

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées 9

3. **Moyens mis en œuvre** 9

FAITS MARQUANTS 9

1. Faits marquants de l'exercice 9

2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes 10

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 10

1. Règlementation comptable 10

2. Dérogation aux principes comptables 11

3. Principales méthodes retenues 11

4. Changements comptables 14

Informations relatives aux postes du bilan 15

1. Actif immobilisé 15

2. État des dépréciations 16

3. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice 16

4. Produits à recevoir 16

5. Charges et produits constatées d'avance 17

6. Tableau des fonds propres 17

7. Tableau de variation des fonds dédiés 17

8. Tableau de variation des provisions 18

9. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice 18

10. Charges à payer 19

Informations relatives aux postes du compte de résultat 20

1. Ventilation des produits 20

2. Composition du résultat financier 20

3. Composition du résultat exceptionnel 21

4. Contributions volontaires en nature 21

Autres informations 22

1. Effectifs 22

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants. 22

Engagements hors bilan 22

1. Avals, garanties et cautions 22
2. Crédit-Bail 22

BILAN

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)	VARIATION
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	**85 525**	**85 525**	**-**	**190**	**- 190**
Frais d'établissement	80 707	80 707	-	-	-
Frais de recherche et de développement					-
Donations temporaires d'usufruit					-
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	4 819	4 819	-	190	- 190
Immobilisations incorporelles en cours					-
Avances et acomptes					-
Immobilisations corporelles	**128 737**	**117 702**	**11 035**	**13 448**	**- 2 413**
Terrains					-
Constructions					-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	50 022	50 022	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	78 715	67 680	11 035	13 448	- 2 413
Avances et acomptes					-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					-
Immobilisations financières	**1 560**	**-**	**1 560**	**51 470**	**- 49 910**
Participations et Créances rattachées					-
Autres titres immobilisés				50 000	- 50 000
Prêts					-
Autres	1 560		1 560	1 470	90
Total I	**215 822**	**203 227**	**12 595**	**65 108**	**- 52 513**
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					-
Créances	**317 582**	**13 022**	**304 560**	**265 295**	**39 265**
Créances clients, usagers et comptes rattachés	272 188	13 022	259 166	191 257	67 909
Créances reçues par legs ou donations					-
Autres	45 394		45 394	74 038	- 28 644
Valeurs mobilières de placement					-
Instruments de trésorerie					-
Disponibilités	323 294		323 294	263 750	59 544
Charges constatées d'avance					-
Total II	**640 875**	**13 022**	**627 853**	**529 045**	**98 809**
Frais d'émission des emprunts (III)					-
Primes de remboursement des emprunts (IV)					-
Ecarts de conversion Actif (V)					-
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**856 698**	**216 249**	**640 448**	**594 152**	**46 296**

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)	VARIATION
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise			0
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...			0
Fonds propres statutaires			0
Fonds propres complémentaires			0
Ecarts de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)			0
Fonds propres avec droit de reprise			0
Fonds statutaires			0
Fonds propres complémentaires			0
Autres fonds associatifs (partie 1/2)			0
Fonds associatifs avec droit de reprise			0
Apports			0
Legs et donations			0
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			0
Ecarts de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)			0
Ecarts de réévaluation			0
Réserves	**92 937**	**92 937**	0
Réserves statutaires ou contractuelles			0
Réserves pour projet de l'entité	40 000	40 000	0
Autres	52 937	52 937	0
Report à nouveau	202 886	184 176	18 710
Excédent ou déficit de l'exercice	5 407	18 710	-13 303
Situation nette (sous total)	**301 231**	**295 824**	**5 407**
Fonds propres consomptibles			**0**
Subventions d'investissement	**25 052**		**25 052**
Provisions réglementées			0
Autres fonds associatifs (partie 2/2)			**0**
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		41 017	-41 017
Provisions réglementées			0
Droits des propriétaires - (Commodat)			0
Total I	**326 282**	**336 841**	**-10 558**
FONDS REPORTES ET DEDIES			**0**
Fonds reportés liés aux legs ou donations			**0**
Fonds dédiés	**50 662**		**50 662**
Total II	**50 662**	**0**	**50 662**
PROVISIONS			**0**
Provisions pour risques	**117 604**	**107 908**	**9 696**
Provisions pour charges			**0**
Total III	**117 604**	**107 908**	**9 696**
Fonds dédiés			**0**
- sur subventions de fonctionnement		15 875	-15 875
- sur autres ressources			0
Total III bis		**15 875**	**-15 875**
DETTES			**0**
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			**0**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			**0**
Emprunts et dettes financières diverses			**0**
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	**27 512**	**27 630**	**-118**
Dettes des legs ou donations			**0**
Dettes fiscales et sociales	**94 391**	**99 965**	**-5 574**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			**0**
Autres dettes	**1 115**		**1 115**
Instruments de trésorerie			**0**
Produits constatés d'avance	**22 882**	**5 934**	**16 948**
Total IV	**145 900**	**133 529**	**12 371**
Ecarts de conversion Passif (V)			**0**
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	**640 448**	**594 152**	**46 296**

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)	VARIATION
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	793		793
Ventes de biens et services			0
Ventes de biens			0
dont ventes de dons en nature			0
Ventes de prestations de service	418 552	488 966	-70 414
dont parrainages			0
Produits de tiers financeurs			0
Concours publics et subventions d'exploitation	497 746		497 746
Subventions		526 549	-526 549
Produits liés à des financements réglementaires			0
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			0
Ressources liées à la générosité du public			0
Dons manuels	4 272		4 272
Mécénats			0
Legs, donations et assurances-vie			0
Contributions financières			0
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	66		66
Utilisations des fonds dédiés	823		823
Autres produits			0
Cotisations		1 530	-1 530
Dons manuels		1 960	-1 960
Mécénats			0
Legs et donations			0
Contributions financières reçues			0
Versement des fondateurs			0
Quote-part de dotations consomptibles virées au compte de résultat			0
Autres produits			0
Total I	922 252	1 019 005	-96 753
CHARGES D'EXPLOITATION			0
Achats de marchandises			0
Variation de stock			0
Autres achats et charges externes	272 636	339 224	-66 587
Aides financières			0
Impôts, taxes et versements assimilés	20 283	23 633	-3 349
Salaires et traitements	457 671	508 514	-50 843
Charges sociales	125 729	144 352	-18 623
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	6 565		6 565
Dotations aux provisions	13 430	12 290	1 140
Reports en fonds dédiés	35 610		35 610
Autres charges	1 605		1 605
Aides financières			0
Autres charges	1 605		1 605
Total II	933 529	1 028 011	-94 482
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-11 277	-9 006	-2 271

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)	VARIATION
PRODUITS FINANCIERS			0
De participation			0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 122	2 244	-1 122
Autres intérêts et produits assimilés	344	325	19
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			0
Différences positives de change			0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0
Total III	1 466	2 569	-1 103
CHARGES FINANCIERES			0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			0
Intérêts et charges assimilées			0
Différences négatives de change			0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0
Total IV	0	0	0
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 466	2 569	-1 103
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)			0
PRODUITS EXCEPTIONNELS			0
Sur opérations de gestion	2 548	9 232	-6 683
Sur opérations en capital	15 965	15 974	-9
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges			0
Total V	18 514	25 206	-6 692
CHARGES EXCEPTIONNELLES			0
Sur opérations de gestion	3 296	882	2 414
Sur opérations en capital			0
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			0
Total VI	3 296	882	2 414
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	15 218	24 324	-9 106
Participation des salariés aux résultats (VII)			0
Impôts sur les bénéfices (VIII)			0
Total des produits (I + III + V)	**942 232**	**1 046 780**	**-104 548**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**936 824**	**1 028 892**	**-92 068**
SOLDE INTERMEDIAIRE	[redacted]		0
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	[redacted]	823	-823
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	[redacted]		0
EXCEDENT OU DEFICIT	**5 407**	**18 710**	**-13 303**
			0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			0
Dons en nature			0
Prestations en nature	42 772		42 772
Bénévolat			0
TOTAL	42 772	0	42 772
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			0
Secours en nature			0
Mises à disposition gratuite de biens			0
Prestations en nature	42 772		42 772
Mise à disposition gratuite de biens et services	[redacted]		0
Personnel bénévole			0
TOTAL	42 772	0	42 772

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 640448 Euros
- Total des produits d'exploitation : 922251 Euros
- Résultat comptable de l'exercice (Excédent « + » / Déficit « - » : + 5407 Euros

L'exercice comptable a eu une durée de 12 mois couvrant la période du 1er Janvier 2020 au 31 décembre 2020, l'exercice précédent clos le 31 décembre 2019 couvrait également une période de 12 mois.

Les notes et tableaux ci-après font parties intégrantes des comptes annuels de l'Association arrêté par le CA de l'Association en date du 19 mai 2021.

L'annexe comporte les informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat. Les informations sont présentées dans l'annexe des comptes dans l'ordre selon lesquels les postes auxquels elles se rapportent sont présentés dans le bilan et le compte de résultat. Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association. Sauf indication contraire les éléments des notes seront exprimés en Euros.

INFORMATIONS GENERALES

(Article 431-1 du règlement ANC N° 2018-06)

1. Objet social de l'Association

L'Association a pour but :

D'être : - Un équipement à vocation sociale globale,
- Un équipement à vocation familiale et pluri générationnelle,
- Un espace de vie sociale, d'animation, d'intervention sociale novatrice et concertée.

De promouvoir, créer et gérer des services et activités en cohérence avec son projet social et en concertation avec ses différents partenaires à savoir :

- Des services à caractère social en direction des familles : accueils de loisirs et périscolaires, temps d'activités péri éducatifs...
- Des services à caractères socioculturels en direction de la petite-enfance, l'enfance, la jeunesse, la famille, les personnes âgées,
- Des services à la personne : portage de repas à domicile, transport solidaire...
- Des activités d'insertion sociale et socioprofessionnelle en direction des publics fragilisés,
- Des activités de formation.
- De remplir une fonction d'animation globale et de coordination.

2. Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Organisation des services ACM sur le Ressontois (Ressons sur Matz, Monchy Humières, Gournay sur Aronde, Coudun et Orvillers Sorel)
Gestion d'une Halte-Garderie à Ressons sur Matz (10 places)
Service Jeunes financé par la Communauté de Commune du Pays des Sources
Organisation d'activité Sénior (via les financements de la Conférence des financeurs et MONALISA) sur le Canton d'Estrées Saint Denis
Organisation d'activité tout public et d'atelier parents/enfants (sorties et ateliers divers)
Gestion d'un service de portage de repas (sur le Ressontois) et de transports solidaire (sur le Communauté de Commune du Pays des Sources)
Service d'insertion sociaux-professionnels avec le suivi en continu de 100 allocataires du RSA sur le Canton d'Estrées Saint Denis et le Compiégnois
Ressontois : 24 communes
Communauté de Communes du Pays des Sources : 48 communes
Canton d'Estrées Saint Denis : 71 communes

3. Moyens mis en œuvre

Le Centre Social Rural du Ressontois dont le siège social est à Ressons sur Matz, est composé de 21 salariés dont 15 en CDI, 4 en contrat aidé, et 2 en CEE.
Dans le cadre de ses missions le Centre Social Rural du Ressontois reçoit le soutien financier et technique régulier de :

- La Caisse d'Allocation Familiale de l'Oise
- Le Conseil Départemental de l'Oise
- La Communauté de Commune du Pays des Sources
- Le SIVU de Resson sur Matz
- La Mutualité Sociale Agricole
- Les communes du territoire

FAITS MARQUANTS

1. Faits marquants de l'exercice

Diminution des activités lié à la crise sanitaire apparu en mars 2020.

Recours au chômage partiel courant 2020 en lien avec le 1er confinement et la fermeture des établissements scolaires.

Mise en place du télétravail généralisé pour tout le personnel administratif.

Développement d'actions nouvelles en lien avec la crise sanitaire.

Maintien des financements de tous nos financeurs et partenaires.

Aides exceptionnelles de la CAF et de la MSA

Le soutien logistique de la Mairie de Ressons sur Matz, le soutien financier du SIVU ont permis au Centre Social de remplir pleinement ses missions.

Les informations relatives au changement de réglementation comptable sont exposées dans les notes ci-après.

2. Faits marquants survenus postérieurement à la clôture et avant l'arrêté des comptes

L'Epidémie de COVID-19 a entrainé de nouveau la fermeture des établissements scolaires et des ACM courant Avril 2021. Pour faire face à cette situation, les mesures suivantes ont été prises :

Ouverture d'une structure pour accueillir les enfants de personnel prioritaire.
Mise au chômage partiel d'une partie des salariés en lien avec les accueils collectifs de mineurs (hors fonctions vitales de l'association)

Compte tenu de l'incertitude de la date de reprise normale des activités, l'impact en termes de résultat sur l'exercice 2021 n'est pas mesurable à ce jour.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1. Règlementation comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

· Continuité de l'exploitation ;

· Indépendance des exercices ;

· Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant :

- Du règlement n°2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général en tenant compte de ses règlements ultérieurs modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité ;
- Du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;

2. Dérogation aux principes comptables

Néant

3. Principales méthodes retenues

A. Méthodes d'évaluations, d'amortissements et de dépréciations de l'actif immobilisé

(Article 833-3 du règ. ANC 2014-03)

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

- Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le plan suivant :

Immobilisations incorporelles	- durée : 12 mois	- mode : Linéaire
- Installations générales,	- durée : 5 à 10 ans	- mode : Linéaire
- Agencements divers	- durée : 5 à 10 ans	- mode : Linéaire
- Matériel de transport	- durée : 5 ans	- mode : Linéaire
- Matériel de bureau	- durée : 5 ans	- mode : Linéaire
- Matériel informatique	- durée : 3 ans	- mode : Linéaire
- Mobilier	- durée : 5 à 10 ans	- mode : Linéaire
- Matériel d'activité	- durée : 5 ans	- mode : Linéaire

- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

B. Méthodes d'évaluation et de dépréciation de l'actif circulant

(Article 834-6 du règ. ANC 2014-03)

Créances

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placements

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine les mouvements étant enregistrés selon la méthode PEPS (« Premier Entré, Premier Sorti ») ; une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur coût d'acquisition.

C. Fonds propres

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

Il existe un montant de subvention de 125 K€ de subventions d'investissements non identifiées à des immobilisations et qui a fait l'objet d'une reprise sur 10 ans à partir de l'exercice 2013.

D. Fonds dédiés

Principes généraux

A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie.

Utilisation des fonds dédiés (immobilisations amortissables)

(Article 132-3 du règ. ANC 2018-06)

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ».

Sont comptabilisées au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- Les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;

- Les montants rapportés annuellement en produits des immobilisations acquises ou produites et affectées à la réalisation d'un projet défini sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement des immobilisations concernées.

- Aux remboursements aux tiers financeurs de la part non utilisée

Fonds dédiés spécifiques de l'entité jugés utiles de détailler en complément

Néant

E. Provisions pour risques et charges

Principes généraux

Des provisions sont comptabilisées lorsque l'association a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée.

Pour l'exercice 2020, le provision retraite est estimé à 117604 euros

F. Cotisations

(Article 142-1 du règ. ANC 2018-06)

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Pour l'Association, les cotisations sont sans autre contrepartie

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif et s'élèvent pour 2020 à 793€.

G. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

H. Contributions volontaires en nature

Il est, à ce jour, impossible d'approcher avec suffisamment de fiabilité les heures effectivement mises à disposition de l'Association et donc, de valoriser ces contributions volontaires en nature liées au bénévolat.

Il a été décidé de ne pas fournier dévaluation chiffrée du bénévolat pour l'exercice. Le travail de recensement se poursuivra sur 2021.

Cependant, l'association a collecté les données relatives à la mise à disposition gratuite de personnel auprès de ces divers partenaires. Le travail de recensement se poursuivra sur 2021

4. Changements comptables

A. Changement de réglementation comptable

L'entité a appliqué au 1er janvier 2020 les nouveaux règlements comptables suivants :

- Le règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et abrogeant le règlement N° 1999-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations ;

Ces règlements comptables sont d'application rétrospective et ont principalement impacté dans leur mise en œuvre, outre la présentation générale des comptes annuels applicable à toute personne morale de droit privé à but non lucratif, les postes suivants du bilan et du compte de résultat de l'Association :

- Les fonds dédiés

Les autres impacts de l'application des règlements ANC sur la présentation du bilan résultent essentiellement des reclassements liés à la modification du plan de comptes (comptes supprimés, reclassés).

B. Autres changements comptables

Changement à l'initiative de l'entité

Néant

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreur

Néant

Informations relatives aux postes du bilan

1. Actif immobilisé

Valeur brute

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions	Apports	Poste à poste	Cessions	Scissions	Poste à poste	
Immobilisations incorporelles								
Frais d'établissement, de recherche et développement	80 707							80 707
Total I	**80 707**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**80 707**
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 819	0						4 819
Total II	**4 819**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4 819**
Immobilisations corporelles								0
Terrains								0
Constructions								0
Installations générales, agencement des constructions								0
Intallations techniques, matériels et outillage industriels								0
Installations générales, aménagements divers	69 820							69 820
Matériel de transport	11 788							11 788
Matériel de bureau et informatique	39 549	3 962						43 512
Mobilier	3 618							3 618
Autres								0
Immobilisations coporelles en cours								0
Avances et Acomptes								0
Total III	**124 775**	**3 962**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**128 737**
								0
Immobilisations financières								0
Autres titres immobilisés	50 000				50 000			0
Prêts et autres immobilisations financières	1 470	90						1 560
Total IV	**51 470**	**90**	**0**	**0**	**50 000**	**0**		**1 560**
Total (I+II+III+IV)	**261 770**	**4 052**	**0**	**0**	**50 000**	**0**	**0**	**215 822**

Amortissements

Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement, de recherche et développement	80 707			80 707
Total I	**80 707**	**0**	**0**	**80 707**
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 629	190	0	4 819
Total II	**4 629**	**190**	**0**	**4 819**
Immobilisations corporelles				
Terrains				0
Constructions				0
Installations générales, agencement des constructions				0
Intallations techniques, matériels et outillage industriels				0
Installations générales, aménagements divers	64 293	1 637		65 930
Matériel de transport	8 251	2 358		10 609
Matériel de bureau et informatique	36 803	1 657		38 460
Mobilier	1 979	724		2 703
Autres				0
Immobilisations coporelles en cours				0
Avances et Acomptes				0
Total III	**111 326**	**6 375**	**0**	**117 702**
Total (I+II+III)	**196 662**	**6 565**	**0**	**203 227**

2. État des dépréciations

Rubriques	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances	13 088		66	13 022
Total I	**13 088**	**0**	**66**	**13 022**

3. État des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Etat des créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances	
		A moins d'1 an	A plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres			
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers, clients et comptes rattachés	313 715	313 715	
Autres	3 866	3 866	
Charges constatés d'avance			
Total	**317 582**	**317 582**	**0**
(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice			
Dont prêts récupérés en cours d'exercice			

4. Produits à recevoir

Néant

5. Charges et produits constatées d'avance

Charges constatées d'avance	31/12/2020
Exploitation	
Financier	
Exceptionnel	
Total	**0**

Produits constatés d'avance	31/12/2020
Exploitation	22 882
Financier	
Exceptionnel	
Total	**22 882**

6. Tableau des fonds propres

Tableau de variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Transferts	31.12.2020 A la clôture
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec ANC 2018-06 au 01-01-2020					
Fonds associatif sans droit de reprise	0		0					0
Fonds propres sans droit de reprise	0		0					0
Fonds associatif avec droit de reprise	0		0					0
Fonds propres avec droit de reprise	0		0					0
Ecarts de réevaluation	0		0					0
Réserves	92937		92937					92937
Report à nouveau	184176		184176	18710				202886
Excédent ou déficit de l'exercice	18710		18710		5407	18710		5407
Situation nette	**295824**	**0**	**295824**	**18710**	**5407**	**18710**	**0**	**301231**
Fonds propres consomptibles	0		0					0
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	0		0					0
Subventions d'investissement	41017		41017			15965		25052
Provisions réglementées	0		0					0
Droit des propriétaires - commodat	0		0					0
Total	**336841**	**0**	**336841**	**18710**	**5407**	**34675**	**0**	**326282**

7. Tableau de variation des fonds dédiés

	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE				Utilisations			A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
Variation des fonds dédiés issus de :	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Reports	Montant global	Dont remboursements	Transferts	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des
Subventions d'exploitation	**874,6**	**0,0**	**874,6**	**33 700,0**	**822,7**	**0,0**	**0,0**	**33 751,9**	**0,0**
Fonds dédiés cablage 2010	*874,6*		*874,6*		*822,7*			*51,9*	
Fonds dédiés SIVU 2020	*0,0*		*0,0*	*33 700,0*				*33 700,0*	
								0,0	
Contributions financières d'autres organismes	**15 000,0**	**0,0**	**15 000,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**15 000,0**	**15 000,0**
Malakoff 2013	15 000,0		15 000,0					15 000,0	15 000,0
								0,0	
								0,0	
								0,0	
Ressources liées à la générosité du public	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**1 910,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**1 910,0**	**0,0**
Don effectué pour Portes Ouvertes				1 910,0				1 910,0	
								0,0	
								0,0	
								0,0	
TOTAL	**15 874,6**	**0,0**	**15 874,6**	**35 610,0**	**822,7**	**0,0**	**0,0**	**50 661,9**	**15 000,0**

8. Tableau de variation des provisions

RUBRIQUES	A l'ouverture de l'exercice			Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions des reprises de l'exercice consommées	Diminutions des reprises de l'exercice non consommées	Provisions à la fin de l'exercice
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06				
Provisions réglementées	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Amortissements dérogatoires			0				0
Hausse de prix			0				0
Autres provisions réglementées			0				0
Provisions pour risques et charges	**107908**	**0**	**107908**	**9696**	**0**	**0**	**117604**
Provisions pour litiges			0				0
Provisions pour garanties données aux clients			0				0
Provisions pour amendes et pénalités			0				0
Provisions pour pensions et obligations similaires	107908		107908	9696			117604
Provisions pour impôts			0				0
Provisions pour charges sur legs et donations			0				0
Autres provisions pour risques et charges			0				0
Total	**107908**	**0**	**107908**	**9696**	**0**	**0**	**117604**
				(A)	(B)		

(A)

Ventilation des dotations de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total	9696		

(B)

Ventilation des reprises de l'exercice	Ventilation des reprises		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total			

9. Etat des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Etat des dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances		
		A moins d'1 an	A plus d'1 an	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)				
Autres emprunts obligataires (2)				
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- A 2 ans au maximum à l'origine				
- A plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (2) (3)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	27 512	27 512		
Dettes fiscales et sociales	94 391	94 391		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (3)	1 115	1 115		
Produits constatés d'avance	22 882	22 882		
Total	**145 900**	**145 900**	**0**	**0**

10. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	N	N-1
Financier (Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit)		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 301	6 070
Dettes fiscales et sociales	61 527	61 462
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0
Autres dettes		0
Total	**70 828**	**67 533**

Informations relatives aux postes du compte de résultat

1. Ventilation des produits

	2020		2019		Var	%
	En €	Part en %	En €	Part en %		
ACM	353 323	38%	447 886	44%	-94 563	-21%
Halte Garderie	39 145	4%	35 368	3%	3 777	11%
Jeunes	24 756	3%	29 185	3%	-4 430	-15%
Familles	1 785	0%	7 003	1%	-5 218	-75%
P. Agées	46 534	5%	50 127	5%	-3 593	-7%
BAFA	0	0%	4 030	0%	-4 030	-100%
Collect. Famille	53 479	6%	56 489	6%	-3 010	-5%
Portage	137 262	15%	117 039	11%	20 223	17%
TSPS	54 351	6%	50 955	5%	3 396	7%
RSA	80 000	9%	78 000	8%	2 000	3%
Logistique	-17 448	-2%	-23 081	-2%	5 634	-24%
Pilotage	149 065	16%	166 828	16%	-17 763	-11%
TOTAUX	**922 252**	**100,00%**	**1 019 828**	**100%**	**-97 576**	**-10%**

2. Composition du résultat financier

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Intérêts d'emprunts		
Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs		
Escomptes		
Autres		
Produits		
Titres de participations		
Titres immobilisés		
Créances immobilisées		
Valeurs mobilières de placement		1 122
Escomptes obtenus		
Autres		344
Total	**0**	**1 466**

3. Composition du résultat exceptionnel

Libellé	CHARGES	PRODUITS
Charges		
Pénalités		
Dons		
Charges sur exercice antérieurs	3 196	
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés		
Dotations aux provisions réglementées		
Autres	99	
Produits		
Pénalités perçues		
Libéralités reçues		
Produits sur exercices antérieurs		2 186
Produits de cessions d'éléments d'actif		
Quote-part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercie		15 965
Reprises des provisions réglementées		
Reprises sur amortissements dérogatoires		
Autres		363
Total	**3 296**	**18 514**

4. Contributions volontaires en nature

La mise à disposition gratuite de personnel s'élève à 42772 € pour l'année 2020. Le centre a recensé les personnels mis à disposition gratuite par les partenaires au sein de ses activités et a obtenu des réponses de ceux-ci incluant une valorisation. Le travail de collecte se poursuivra sur 2021.

Autres informations

1. Effectifs

Catégorie	Nombre de salariés temps plein	Nombre de salariés temps partiel	Total salariés	Equivalents Temps Plein
Cadre	2	1	3	2,65
Non cadre	10	8	18	13,19
Mise à Disposition				
Total	**12**	**9**	**21**	**15,84**

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants.

En application de l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'est élevée à 0€.

Engagements hors bilan

1. Avals, garanties et cautions

Néant

2. Crédit-Bail

Néant